



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Le Conseil fédéral

Berne, le 01.12.2017

---

# **Nouveau système de recensement de la population Rapport d'évaluation**

Rapport du Conseil fédéral

---

## Résumé

La révision totale de la loi du 22 juin 2007 sur le recensement fédéral de la population (loi sur le recensement, RS 431.112) a permis, depuis 2010, la réalisation annuelle de ce recensement sous une forme entièrement nouvelle par rapport aux recensements qui ont eu lieu entre 1860 et 2000. Le passage à un système fondé sur les registres, couplant l'utilisation d'informations existantes avec un système d'enquêtes basées sur des échantillons, a soulevé différentes questions dans le cadre des préparatifs et des débats parlementaires. Il était notamment question de savoir si le nouveau système couvrait les besoins d'informations et si son introduction permettait de disposer d'une base de données suffisante également au niveau des petites communes. C'est pourquoi, au sens de l'article 18 de la loi sur le recensement, le Parlement a chargé le Conseil fédéral de lui présenter en temps voulu un rapport d'évaluation sur les résultats des différents domaines et sur les effets du changement de système.

Le nouveau recensement de la population ayant pu être réalisé dans son intégralité depuis son introduction en 2010, le moment était venu de procéder à son évaluation. Celle-ci a consisté à vérifier si le nouveau système remplit le mandat d'information, à définir comment les principaux utilisateurs des résultats du recensement le considèrent et quels sont, selon eux, ses potentiels d'amélioration. L'évaluation a été menée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) sous forme d'auto-évaluation, mais également auprès des services cantonaux et régionaux de statistique dans le cadre de workshops, de représentants des milieux scientifiques et de la Commission de la statistique fédérale. La synthèse des constats récoltés a été soumise et validée par les parties sollicitées.

L'évaluation montre que le mandat d'information du nouveau système de recensement est pleinement rempli. Les thématiques avancées dans le «Programme de relevés du recensement fédéral» ont toutes été traitées et selon le calendrier prévu. Les problèmes techniques rencontrés au début de la mise en œuvre et les difficultés qui en ont découlé au niveau des ressources ont entraîné certains retards, qui ont pu être rattrapés depuis.

De manière générale, le nouveau système est jugé très positivement par les offices cantonaux et régionaux de statistique, les milieux scientifiques, les services de la statistique fédérale et la Commission de la statistique fédérale. Par rapport à l'ancien système, l'actualité des données et la pluralité des thèmes abordés l'emportent sur la perte de précision géographique. L'harmonisation des registres de personnes de la Confédération, des cantons et des communes a permis de réduire fortement la charge des communes dans la réalisation du recensement de la population ainsi que dans la statistique courante de la population. Le net allègement de la charge des communes est salué.

Le recensement de la population est en outre considéré comme un bon exemple de la manière d'utiliser la numérisation judicieusement : le processus complet, depuis la collecte des données jusqu'à la diffusion des résultats, a pu être organisé avec beaucoup plus d'efficacité.

Certaines améliorations ont été évoquées par les milieux interrogés, notamment au niveau de la diffusion des résultats, de l'accès aux données, des données librement accessibles ou encore des applications mobiles pour les répondants. Les intervenants s'accordent tous pour souligner le fort potentiel de développement du système. Par sa capacité d'adaptation et son potentiel de développement, le nouveau système permet de réagir à des besoins en constante évolution et répond en cela pleinement aux exigences posées à la statistique fédérale.

Grâce au potentiel offert par le système dans l'appariement de données provenant de diverses sources - statistiques de la population, de la formation, de l'économie, de la mobilité et de la santé - de nombreux nouveaux besoins statistiques ont pu être couverts sans qu'il ait été nécessaire de réaliser de nouvelles enquêtes et sans occasionner de coûts supplémentaires. Ce système participe ainsi de manière importante à la modernisation de la statistique publique en Suisse et à l'allègement de la charge des personnes, ménages et entreprises interrogés.

Le coût du système de recensement est inférieur de quelque 100 millions de francs à celui du recensement de l'an 2000, dernier recensement exhaustif réalisé de manière classique. A la baisse des coûts s'ajoute le fait que les systèmes mis en place dans le cadre du nouveau recensement sont réutilisables pour d'autres enquêtes ou d'autres fonctions. Ainsi, les investissements consentis dans

l'exploitation des registres, dans les échanges électroniques de données et dans les systèmes de production de l'OFS sont profitables bien au-delà du recensement proprement dit.

Le système de recensement de la population répond aux recommandations de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE-ONU) et de l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat). Sa comparabilité internationale est ainsi assurée. L'utilisation des registres officiels correspond à la tendance actuelle. La communauté internationale recourt aujourd'hui de manière accrue aux sources de données administratives existantes et ne mise plus exclusivement sur le recensement classique de la population.

Du point de vue de la statistique fédérale et du Conseil fédéral, le nouveau système de recensement remplit les objectifs fixés : large utilisation des registres existants, grande actualité des données pour une vaste palette thématique, allègement considérable de la charge des milieux interrogés et des communes, conformité avec les recommandations européennes de la CEE-ONU et d'Eurostat et coûts fortement réduits.

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Contexte.....</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>Le nouveau système de recensement .....</b>	<b>5</b>
2.1	Conditions préalables à la modernisation .....	5
2.2	Les éléments du nouveau système de recensement de la population .....	7
2.3	Le nouveau cadre de sondage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages ..	8
2.4	Collaboration avec les cantons .....	9
2.5	Le recensement dans le contexte international.....	9
<b>3</b>	<b>Evaluation du nouveau système de recensement.....</b>	<b>10</b>
<b>3.1</b>	<b>Evaluation en regard du mandat d'information.....</b>	<b>10</b>
3.1.1	Statistiques de la population et des ménages .....	10
3.1.2	Statistiques des bâtiments et des logements.....	11
3.1.3	Contrôle de la qualité des statistiques basées sur les registres .....	12
3.1.4	Statistiques structurelles .....	12
3.1.5	Statistiques relatives aux domaines thématiques .....	14
	Mobilité et transports 2010 et 2015 (planifiée pour 2020).....	14
	Formation de base et formation continue 2011 et 2016 (planifiée pour 2021).....	15
	Santé 2012 et 2017 (planifiée pour 2022) .....	15
	Familles et générations 2013 (planifiée pour 2018) .....	16
	Langue, religion et culture 2014 (planifiée pour 2019) .....	16
	Enquêtes Omnibus.....	17
3.1.6	Synthèse des évaluations .....	18
<b>3.2</b>	<b>Evaluation du système de recensement par les utilisateurs .....</b>	<b>18</b>
3.2.1	Evaluation par les services cantonaux et régionaux de statistique .....	18
3.2.2	Evaluation du point de vue scientifique .....	20
<b>3.3</b>	<b>Les répercussions administratives du nouveau système .....</b>	<b>21</b>
<b>3.4</b>	<b>Les coûts effectifs du nouveau système .....</b>	<b>22</b>
<b>4</b>	<b>Bilan du point de vue de la statistique fédérale .....</b>	<b>22</b>
<b>5</b>	<b>Développement de l'ensemble du système .....</b>	<b>23</b>

# 1 Contexte

En juin 2007, le Parlement a approuvé la révision de la loi sur le recensement fédéral de la population<sup>1</sup> (Loi sur le recensement) instaurant le principe d'une utilisation des registres administratifs existants et le recours à des enquêtes par échantillonnage réalisées auprès de la population.

L'article 18 de la loi en question précise que le Conseil fédéral doit présenter à l'Assemblée fédérale un rapport d'évaluation portant sur les résultats des différents domaines et les effets du changement de système. Depuis son introduction en 2010, le nouveau système de recensement a pu être réalisé dans son intégralité; une évaluation complète est ainsi possible.

Ce rapport doit en premier lieu permettre de vérifier si le mandat d'information du nouveau système de recensement tel que défini dans « Le programme de relevés du recensement fédéral de la population » (OFS, octobre 2008) a bien été rempli. Il dépasse toutefois le cadre strict du mandat d'information et porte un regard critique sur cette nouvelle méthode. Sont notamment examinés les effets prévus et atteints des investissements au niveau de la cyberadministration. La parole est également donnée aux principaux utilisateurs. Enfin, partant des constats, le rapport débouche sur de possibles mesures à envisager pour améliorer le système à plus ou moins long terme.

Après une contextualisation, le rapport rappelle ce qu'est ce nouveau système de recensement, ce qui a permis sa mise en place et le situe dans le contexte international (chapitre 2 – Le nouveau système de recensement). Le chapitre suivant présente une évaluation du système tant au niveau du mandat d'information du recensement tel que défini dans le document « Programme de relevés du recensement de la population » que des principaux utilisateurs (chapitre 3 – Evaluation du nouveau système de recensement). Sont également abordés dans ce même chapitre les répercussions administratives, ainsi que les coûts effectifs du nouveau système.

Un bilan du point de vue de la statistique fédérale est avancé au chapitre 4 (chapitre 4 – Bilan du point de vue de la statistique fédérale), alors que le dernier chapitre fait état du potentiel d'optimisation et de développement de ce nouveau système (chapitre 5 – Développement de l'ensemble du système).

## 2 Le nouveau système de recensement

### 2.1 Conditions préalables à la modernisation

Des discussions sur une simplification et une modernisation du recensement fédéral de la population ont déjà eu lieu avant le recensement 2000 (RFP2000). Lors de la révision de la loi sur le recensement pour le RFP2000 de 1997 à 1998, le Conseil fédéral a demandé la constitution d'un Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) et le versement de contributions financières aux communes et aux cantons pour l'harmonisation de leurs registres des habitants (RdH). Ces propositions ont été acceptées par le Parlement.

En 1999, peuple et cantons ont validé la nouvelle Constitution fédérale et ont, par là même, entériné le principe d'harmonisation des registres officiels, puisque l'article 65, al. 2 précise :

<sup>2</sup> *Elle (la Confédération) peut légiférer sur l'harmonisation et la tenue des registres officiels afin de rationaliser la collecte.*

Un registre fédéral des bâtiments et des logements a été créé à partir des données collectées lors du RFP2000<sup>2</sup>. Quant à l'uniformisation des contenus des RdH, elle s'est déroulée en trois phases : a) la création des bases légales nécessaires à cette opération, entre 2004 et 2007 ; b) la réalisation de l'harmonisation, entre 2007 et 2012, et c) la mise en exploitation, dès fin 2010.

a) Les bases légales ont été instituées par l'approbation de la loi fédérale sur l'harmonisation des

---

<sup>1</sup> RS 431.112

<sup>2</sup> Cf. ordonnance sur le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RS 431.841).

registres des habitants et d'autres registres de personnes du 23 juin 2006 (loi sur l'harmonisation de registres LHR, RS 431.02) et de son ordonnance d'application (ordonnance sur l'harmonisation de registres OHR, RS 431.021). Ces dispositions ont permis notamment de :

- fixer un contenu minimal pour chaque registre des habitants communal ou cantonal, c'est-à-dire une liste de caractères (par ex. numéro d'assuré AVS, nom, prénom, date de naissance, sexe, état civil, nationalité, etc.) que chaque service doit au minimum relever;
- introduire dans les registres des identificateurs univoques pour chaque personne (numéro d'assuré AVS à 13 positions NAVS13), chaque bâtiment (identificateur fédéral de bâtiment EGID) et chaque logement (identificateur fédéral de logement EWID) ; le NAVS13 a également été introduit dans les registres fédéraux de personnes (système de l'état civil Infostar ; système d'information central sur la migration SYMIC ; système d'information sur les diplomates et fonctionnaires internationaux Ordipro et système d'information sur les Suissesses et les Suisses de l'étranger VERA) ;
- déterminer comment les caractères doivent être saisis et encodés (respect de règles précises et de nomenclatures, par ex. une liste normalisée des États et territoires pour l'enregistrement de la nationalité) ;
- fixer des méthodes et des normes pour actualiser et transmettre les données harmonisées, que ce soit pour les besoins de la statistique ou des administrations elles-mêmes, à tous les niveaux de l'État ;
- organiser le relevé à intervalles réguliers des données harmonisées des cantons et des communes pour les besoins du recensement fédéral de la population, c'est-à-dire pour le relevé des registres.

b) La réalisation de l'harmonisation des registres des cantons et des communes s'est déroulée entre 2007 et 2012, en plusieurs étapes convenues entre l'OFS et les cantons. Ceux-ci devaient désigner des organes de coordination à cet effet. La tâche n'était pas simple car il s'agissait de modifier de manière assez conséquente les registres des quelque 2'700 communes que la Suisse connaissait encore à l'époque. Les fournisseurs de solutions logicielles pour les communes ont été étroitement associés aux travaux, de même que la Centrale de compensation AVS (CdC) à Genève, pour l'attribution et l'intégration dans les registres du NAVS13.

La partie la plus ambitieuse de cette phase de réalisation a été l'attribution d'un identificateur de logement à chaque habitant. Communes et cantons avaient exceptionnellement jusqu'à fin 2012 pour attribuer un logement défini à chacun et chacune de leurs habitants. Statistiquement, cette opération était fondamentale car elle permettait, d'une part de produire des résultats pour les ménages (dans le recensement, toutes les personnes qui résident dans le même logement forment un ménage), d'autre part de décrire les conditions d'habitation de la population en combinant les données des registres des habitants avec le RegBL.

c) Mis en exploitation lors des livraisons à la statistique du 31.12.2010, les registres harmonisés des cantons et des communes donnent aujourd'hui pleine satisfaction sur le plan statistique, comme le montrent les chapitres qui suivent. La satisfaction des impératifs de qualité ne va toutefois pas sans des efforts constants. Les mouvements de population sont très importants, ce qui implique un volume important de mutations à saisir et à mettre à jour dans les registres. Il convient donc de saluer ici les efforts que réalisent chaque jour les communes et les cantons pour garantir la meilleure qualité de leurs registres.

L'harmonisation des registres n'aurait jamais atteint ses buts sans une mise en réseau fiable de tous les registres. Les quelque 2'700 communes doivent pouvoir transmettre leurs données de manière sécurisée à la statistique et échanger des informations entre elles avec la plus grande sécurité et sans rupture de support. Il était donc nécessaire de concevoir une application facile à mettre en œuvre, y compris dans les plus petites communes, tout en offrant une sécurité de très haut niveau.

Un système d'échange sécurisé de données a été développé par l'OFS en coopération étroite avec l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) : *sedex* (*secure date exchange*).

Cette plateforme offre une sécurité et une traçabilité des transactions maximales. La plateforme *sedex* a été introduite à partir de janvier 2008. Depuis 2010, elle est systématiquement utilisée par tous les cantons et communes pour leurs livraisons à la statistique, mais également pour leurs échanges administratifs, par exemple les annonces de déménagement d'une commune à une autre. Le recours à *sedex* n'est pas obligatoire aux termes de la loi, mais cette plateforme a convaincu les informaticiens cantonaux et communaux de par sa simplicité d'implémentation dans les systèmes informatiques, sa robustesse, sa fiabilité et sa sécurité.

Pour le traitement des données du recensement, des infrastructures informatiques adéquates ont été mises en place. L'OFS a lancé le programme SIS (SIS@OFS) pour moderniser le stockage et le traitement des données de produits statistiques. Le programme SIS@OFS a pour objectif de rationaliser les processus de production soutenant la chaîne de valeur de l'OFS (collecte, traitement, analyse, exploitation et diffusion des données). Les infrastructures nécessaires au système de recensement ont également été développées dans le cadre de ce programme.

## 2.2 Les éléments du nouveau système de recensement de la population

De 1850 à 2000, le recensement livrait tous les 10 ans des informations importantes sur la population, les ménages, les bâtiments et les logements en Suisse. Pour cela, toute la population, les propriétaires de bâtiments, ainsi que les gérances immobilières étaient interrogés par écrit.

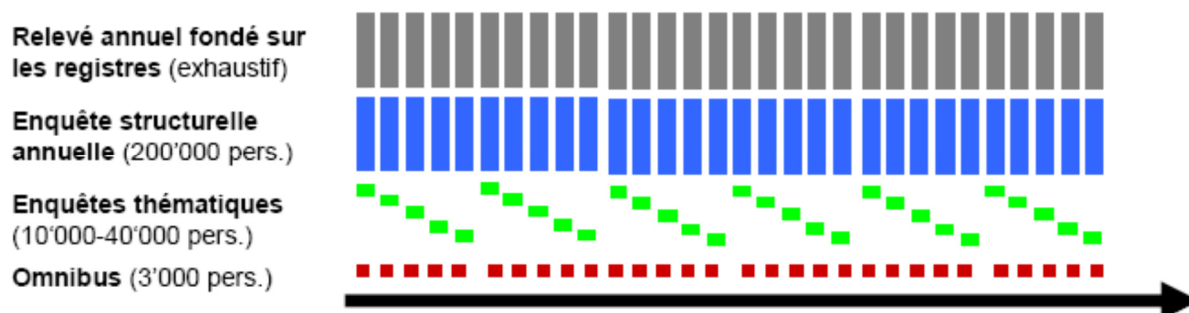
Depuis 2010, l'OFS réalise le recensement annuellement. Afin de décharger la population, de nombreuses informations sont tirées des registres des habitants des communes et cantons, des registres fédéraux de personne, ainsi que du registre fédéral des bâtiments et des logements. Ces données sont complétées par des enquêtes par échantillonnage. Seule une petite partie de la population est sollicitée par écrit ou par téléphone.

La Suisse dispose ainsi d'un système statistique moderne qui permet l'observation permanente des structures et de l'évolution de la population, des ménages, des bâtiments et des logements. Il permet également d'analyser les changements économiques et sociaux. Les résultats couvrent une large étendue thématique et sont actuels.

Le système repose sur quatre éléments clés :

- a. **un relevé fondé sur des registres** : le relevé annuel se base sur les registres des habitants des communes et des cantons, sur les principaux registres de personnes de la Confédération, ainsi que sur le registre des bâtiments et des logements.
- b. **une enquête structurelle** : l'enquête est annuelle et est réalisée auprès d'un échantillon de 200'000 personnes. Elle permet de procéder annuellement à des exploitations statistiques pour tous les cantons et de nombreuses communes ;
- c. **cinq enquêtes thématiques** par échantillonnage (entre 10'000 et 40'000 personnes) sur les thèmes mobilité et transports, formation de base et formation continue, santé, familles et générations, et, enfin, langue, religion et culture. Un même thème est répété tous les cinq ans. Ces enquêtes livrent des résultats pour l'ensemble de la Suisse et pour les sept grandes régions, ainsi que pour les plus grands cantons et pour les cantons ayant augmenté leur échantillon. Le microrecensement mobilité et transports fournit en plus des résultats au niveau des cantons et des agglomérations;
- d. **une enquête Omnibus** à thèmes multiples et variables réalisée selon les besoins des offices fédéraux et/ou chercheurs auprès de quelque 3'000 personnes. Cette enquête permet d'obtenir rapidement des informations sur des thèmes d'actualité. L'enquête Omnibus livre des résultats à l'échelon suisse.

**Figure 1 : Les enquêtes du nouveau système dans le temps**



Les cantons peuvent financer l'augmentation de la taille des échantillons pour leur territoire. Ils ont ainsi la possibilité d'orienter les résultats en fonction de leurs besoins.

Avec les trois enquêtes que sont l'enquête suisse sur la population active (ESPA), l'enquête sur le budget des familles (EBM) et l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), les nouvelles composantes du recensement forment un système intégré de statistiques sur les personnes et les ménages. Cela signifie que ces différentes enquêtes sont coordonnées et harmonisées sur les plans du contenu, de la méthode et de l'organisation.

## 2.3 Le nouveau cadre de sondage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages

Pour des enquêtes par échantillonnage d'excellente qualité, il est nécessaire de connaître l'ensemble des entités à observer. Il peut s'agir de personnes, de ménages ou encore d'entreprises. Dans le domaine des statistiques des personnes et des ménages, le nouveau système de recensement a permis là aussi un progrès significatif. Ainsi, les données des registres des habitants des communes et des cantons ont permis la mise en place du nouveau cadre de sondage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (SRPH)<sup>3</sup>.

Depuis 2011, le SRPH forme la base pour un tirage d'échantillons de personnes et de ménages de haute qualité.

Afin d'éviter que des personnes ne soient questionnées de manière répétée, l'OFS a organisé un système de répartition équitable de la charge des interviewés : ainsi, lorsqu'un ménage a participé à une enquête de l'OFS, il bénéficie, durant une certaine période, d'une protection contre un nouveau tirage. Cette protection ne peut cependant pas être garantie à 100% lorsque, par ex., une personne change de ménage. Des mesures spéciales ont été définies pour traiter au mieux ces cas.

Le cadre de sondage peut être utilisé d'une part pour les enquêtes de la Confédération, d'autre part pour les enquêtes régulières d'importance nationale financées par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS). Sont également soutenus des projets de recherche internationaux cofinancés par le FNS. Les adresses sont communiquées après signature d'un contrat de protection des données<sup>4</sup>.

142 échantillons ont été tirés de 2010 à 2015 : 62 pour des enquêtes de l'OFS et 80 pour des projets de recherche d'autres offices fédéraux, ainsi que pour des enquêtes de hautes écoles soutenues par le FNS. La plupart des enquêtes sont réalisées par téléphone, mais les adresses sont livrées toujours plus souvent pour des enquêtes en ligne.

<sup>3</sup> Ce cadre de sondage est régi par l'art. 10, al. 3<sup>quater</sup>, de la loi sur la statistique fédérale (RS 431.01) et par l'art. 16 de la loi sur l'harmonisation de registres (RS 431.02). Les détails sont fixés aux articles 13a à 13g de l'ordonnance sur les relevés statistiques (RS 431.012.1)

<sup>4</sup> L'utilisation du cadre de sondage SRPH est régie dans l'ordonnance sur les relevés statistiques (RS 431.012.1)



## 2.4 Collaboration avec les cantons

Selon la loi sur la statistique fédérale<sup>5</sup>, l'OFS se doit de travailler en étroite collaboration avec les offices cantonaux et régionaux de statistique (CORSTAT<sup>6</sup>). Ces derniers ont été très vite intégrés dans le processus de mise en œuvre du nouveau système de recensement avec l'élaboration de la loi et son entrée en vigueur. Ils ont ainsi été impliqués dans la préparation tant de l'ordonnance sur le recensement (RS 431.112.1) que du mandat d'information du nouveau recensement (« Le programme de relevés du recensement fédéral de la population »).

La CORSTAT a été régulièrement informée du déroulement du relevé des registres et de l'enquête structurelle, lorsque ceux-ci ont été réalisés pour la première fois en janvier 2011. Depuis 2009, elle a été régulièrement informée sur le recensement de la population et l'état des travaux pour chaque enquête. Depuis 2014, l'OFS en parle régulièrement lors des rencontres de la Conférence alémanique des offices régionaux de statistique (DRSA) et la Conférence des offices romands et tessinois de statistique (CORT).

L'OFS a conseillé les membres de la CORSTAT pour toute question en lien avec l'utilité et les coûts d'une augmentation des échantillons, ainsi que dans l'interprétation des résultats. Il a soutenu leurs collaborateurs dans le cadre du traitement des données et a assuré des formations.

Les membres de la CORSTAT reçoivent les données des différentes enquêtes, ainsi que les communiqués de presse selon une convention mutuelle. Les documents leur sont transmis à chaque fois peu de temps avant la publication officielle, sous embargo. Cette pré-information leur permet de préparer leurs propres publications et/ou d'assurer le traitement de demandes de médias locaux sur les résultats au niveau cantonal.

## 2.5 Le recensement dans le contexte international

Presque tous les pays du monde recensent régulièrement leur population. L'Organisation des Nations unies (ONU), la Commission économique de l'ONU pour l'Europe (CEE-ONU) ainsi que l'Office statistique des communautés européennes (Eurostat) émettent tous les dix ans des recommandations sur le recensement de la population et des bâtiments. Elles fixent les caractères à relever, ainsi que les classifications et les définitions qui garantissent la comparabilité des résultats au niveau international.

Pour le recensement 2010, Eurostat a élaboré pour la première fois une ordonnance<sup>7</sup>. Elle est une norme obligatoire pour les États membres de l'Union européenne (UE). La Suisse a participé activement tant à l'élaboration des recommandations de l'ONU qu'aux travaux sur le règlement de l'UE. Elle s'aligne ainsi sur ces recommandations pour la préparation des résultats du recensement.

Pour le recensement 2010, la Suisse s'est associée à l'outil interactif *Census Hub*, proposé par Eurostat. Le *Census Hub* permet d'effectuer des comparaisons entre les pays européens sur différentes thématiques du recensement de la population. Les informations, publiquement accessibles sur internet, concernent l'année 2011<sup>8</sup>.

La Suisse a, en plus des exigences internationales, intégré dans le nouveau recensement de la population des caractères répondant à des besoins nationaux, parmi lesquels on peut citer les informations sur les moyens de transport utilisés pour se rendre au travail ou à l'école et les informations sur le temps consacré aux déplacements pendulaires. Ces caractères font traditionnellement partie du recensement fédéral de la population, de même que les données sur les langues et les religions, qui

---

<sup>5</sup> Loi sur la statistique fédérale du 9 octobre 1992 (LSF) ; RS 431.01, art. 3 et 12

<sup>6</sup> CORSTAT – Conférence suisse des offices régionaux de statistique : regroupe les services cantonaux et régionaux de statistique

<sup>7</sup> Règlement EC n° 763/2008 du Parlement européen et du Conseil du 9 juillet 2008 concernant les recensements de la population et du logement. L'ordonnance de l'UE ne fait pas partie de l'accord bilatéral statistique. Avec le recensement modernisé, la Suisse remplit toutefois largement les exigences de l'ordonnance de l'UE

<sup>8</sup> <https://ec.europa.eu/CensusHub2>

sont importantes pour la Suisse.

Le système suisse de recensement jouit d'une grande considération au plan international. Il a été présenté dans plusieurs pays, ainsi que dans le cadre de diverses rencontres et conférences internationales. Cet intérêt s'explique par l'utilisation intégrée de plusieurs systèmes d'enquête qui peuvent être introduits dans chaque pays en fonction de ses besoins spécifiques. Les pays qui construisent de nouvelles statistiques sur la base de leurs registres officiels étudient avec intérêt l'idée de compléter les données des registres par des données issues d'un système de recensement semblable à celui de la Suisse.

## **3 Evaluation du nouveau système de recensement**

L'évaluation du nouveau système se fait sur différents plans : il est tout d'abord jugé en regard du mandat d'information (chap. 3.1), avant que ne soit donné l'avis des principaux utilisateurs (chap. 3.2). Le chapitre 3.3 relève les impacts indirects du nouveau système, alors que le chapitre 3.4 aborde la question des coûts.

L'évaluation par les utilisateurs externes s'est faite dans le cadre de workshops et d'interviews semi-structurées organisés par l'OFS. Les autres points ont été assurés à l'interne par l'OFS.

### **3.1 Evaluation en regard du mandat d'information**

Le mandat d'information du nouveau système de recensement est précisé dans un document intitulé « Le programme de relevés du recensement fédéral de la population » (OFS, octobre 2008). Ce document décrit les enquêtes prévues dans le programme standard, les informations à relever ainsi que le calendrier des enquêtes et celui de la publication des résultats.

Dans ce qui suit, les différentes statistiques du nouveau recensement sont évaluées en regard de ce mandat d'information.

#### **3.1.1 Statistiques de la population et des ménages**

La statistique de la population et des ménages (STATPOP) basée sur les registres livre trimestriellement des informations sur l'effectif et la structure de la population résidante, sur les ménages une fois par année (en fin d'année), ainsi que sur les mouvements de la population durant l'année en cours. Elle joue un rôle central dans le système de la statistique publique.

STATPOP fournit des informations sur la répartition spatiale de la population en Suisse. Elles sont disponibles au niveau des cantons et des communes, mais aussi pour de petites unités infra-communales (pour des quartiers par ex.). Elles servent de référence au calcul de taux ou de rapports (revenu par tête, dépendance âgés, dépendance jeunes etc.). Elles sont aussi utilisées comme base de travail pour établir des scénarios dans les domaines de la population et de la formation, ainsi que des transports, de l'énergie et des assurances sociales.

Depuis 2010, les résultats sur l'effectif et la structure de la population résidante ont pu être publiés dans les délais. Les résultats sur l'effectif et la structure des ménages sont également produits depuis 2010. La qualité des données tirées des registres des habitants sur la formation des ménages était toutefois très inégale au départ. Depuis l'attribution complète de l'identificateur fédéral de logement (EWID) en 2012, la qualité s'est nettement améliorée.

#### ***Evaluation de l'utilisation des statistiques de la population et des ménages***

Les résultats de la statistique STATPOP sont disponibles sur le site internet de l'OFS sous forme de tableaux et de cubes de données (STAT-TAB). Pour les statistiques démographiques, l'OFS publie des graphiques et de nombreux tableaux standards. L'OFS calcule et publie tous les cinq ans des scénarios

sur l'évolution future de la population et des ménages en Suisse.

Les tableaux, les graphiques et les cubes de données fournissent un bon aperçu des différents champs thématiques démographiques au niveau de la Suisse, des régions linguistiques, des cantons, des villes et des communes. Les données sont disponibles annuellement pour toute la Suisse jusqu'au niveau de l'hectare, ainsi que pour de petites unités infra-communales (pour des quartiers par ex.).

Des publications imprimées sont en outre proposées, qui informent en détail sur les différentes thématiques des statistiques démographiques suisses. Sur internet, des pages de résumés et de chiffres clés donnent au public, aux responsables politiques, aux chercheurs et aux journalistes un bon aperçu de la diversité des thèmes traités dans ces statistiques. Les données individuelles anonymisées de STATPOP sont mises à la disposition des chercheurs et des représentants de l'économie. Leur utilisation est réglée dans le cadre d'un contrat de protection des données. Dans le domaine démographique, c'est une centaine de contrats de protection des données qui sont conclus chaque année avec les services statistiques cantonaux et régionaux, les chercheurs et des représentants de l'économie.

Le service de renseignements sur les statistiques démographiques répond depuis l'an 2000 aux demandes du public, de l'administration, des médias, de l'économie, des chercheurs et des instances de planification. Alors que le nombre de demandes était de 1500 en 2001, il est passé à près de 7300 en 2016.

Par ailleurs, le calcul opéré par la Chancellerie fédérale pour la répartition des sièges au Conseil national en vue des élections d'octobre 2015 et de 2019 s'est fondé, tel que prévu par la loi sur le recensement, sur les chiffres de la population résidente permanente à fin 2012, respectivement à fin 2016. Cette répartition a été validée par le Conseil fédéral.

### **3.1.2 Statistiques des bâtiments et des logements**

La statistique des bâtiments et des logements (StatBL) produit des informations sur le nombre et la structure des bâtiments et des logements, ainsi que sur les conditions d'habitation. L'analyse des conditions d'habitation renseigne sur l'occupation des logements par les ménages privés, à savoir notamment la densité d'occupation par pièce et par logement et la surface moyenne par personne. Grâce aux coordonnées géométriques des bâtiments disponibles dans le RegBL, il est possible d'analyser et d'exploiter annuellement les données de la StatBL au niveau de l'hectare, mais aussi pour de petites unités infra-communales (pour des quartiers par ex.), pour toute la Suisse.

Le relevé des informations relatives aux systèmes de chauffage et aux agents énergétiques reste problématique. En effet, la source principale pour ces informations est le RegBL, lequel s'appuie sur les annonces des services de construction relatives à tous les projets soumis à autorisation. Or, les règlements en vigueur dans les cantons et les communes en matière de permis de construire sont très hétérogènes, ce qui a pour conséquence que les variables portant sur les agents énergétiques des bâtiments ne sont pas régulièrement mises à jour dans le registre. Pour pallier ce manque, une statistique spécifique (statistique des agents énergétiques des bâtiments d'habitation) a été réalisée en 2017.

Les informations sur les conditions de propriété des bâtiments à usage d'habitation présentent un grand intérêt. Afin de ne pas avoir à créer une nouvelle enquête, il est prévu de recourir aux données sur le type de propriétaire relevées dans le cadre de l'indice des loyers (IL). À terme, on envisage d'utiliser les informations des registres fonciers.

Pour pouvoir fournir des informations sur les conditions d'habitation des logements des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, qui est actuellement le seul domaine d'encouragement en politique du logement, l'Office fédéral du logement (OFL) a mis sur pied, en collaboration avec les organisations faitières de ces maîtres d'ouvrage, un répertoire d'adresses. La comparaison de ces adresses avec celles du RegBL permet d'établir les mêmes exploitations que pour la StatBL.

Depuis 2010, les résultats sur le nombre et la structure du parc de bâtiments et de logements ont pu être publiés dans les délais.

### ***Evaluation de l'utilisation des statistiques des bâtiments et des logements (StatBL)***

Les principaux chiffres clés de la StatBL sont présentés, commentés et illustrés sur le portail statistique sous le thème « Construction et logement ». L'Encyclopédie statistique de l'OFS fournit des chiffres aux niveaux de la Suisse, des cantons et des communes.

Une publication imprimée paraît chaque année sous le titre « Construction et logement » en coordination avec la statistique de la construction et des logements, avec le dénombrement des logements vacants et, depuis 2017, avec l'indice des prix de la construction.

Les clients internes et externes peuvent obtenir des données individuelles dans le cadre des dispositions en vigueur sur la protection des données et moyennant signature d'un contrat de protection des données. Les données géocodées de la StatBL sont extraites de la banque de données GEOSTAT de l'OFS et sont proposées à un large cercle d'utilisateurs. Enfin, les données de la StatBL apparaissent dans diverses publications de l'OFS, par exemple dans l'Annuaire statistique, dans le projet City Statistics (auparavant Audit urbain), dans le set d'indicateurs « Disparités régionales » ou encore dans les indicateurs de l'intégration.

Le service de renseignement de la StatBL répond à 500-600 demandes par an. Des demandes qui proviennent du public, de l'administration, des médias, des services de planification et de la recherche.

### **3.1.3 Contrôle de la qualité des statistiques basées sur les registres**

Début 2013, une enquête de qualité destinée à vérifier la complétude des registres de personnes, ainsi que celle du registre fédéral des bâtiments et des logements a été réalisée. Pour cela, il a été procédé à une vérification de la situation des bâtiments, des logements et des personnes dans près de 500 zones sélectionnées de manière aléatoire sur le territoire national. Pour chaque zone retenue, un enquêteur s'est rendu sur le terrain et a répertorié l'ensemble des bâtiments, des logements et des personnes s'y trouvant. On a, de cette manière, pu recenser les différences entre les informations figurant dans les registres et la réalité du terrain.

Une enquête de couverture avait déjà été réalisée en 2000, après le dernier recensement classique. Elle avait révélé un taux de sous-couverture nette<sup>9</sup> des personnes de 1.4% au niveau national. Les résultats de l'enquête de 2013 ont montré une nette amélioration puisque ce taux de sous-couverture nette est descendu à 0.5%. Les erreurs tant au niveau des oublis (sous-couverture) que des personnes enregistrées à tort (sur-couverture) étaient pour l'essentiel dues à un décalage temporel entre le moment de l'évènement (déménagement, naissance, etc.) et sa saisie dans le registre des habitants.

Au niveau des bâtiments d'habitation, l'enquête de qualité a révélé une légère sur-couverture (bâtiments en trop dans le RegBL).

L'enquête a ainsi permis de démontrer que les informations contenues dans les registres étaient de très bonne qualité. Cela signifie qu'autant STATPOP que StatBL, qui sont basées sur les informations de ces registres, sont des statistiques fiables et de très bonne qualité.

### **3.1.4 Statistiques structurelles**

Les statistiques structurelles fournissent annuellement des informations aux niveaux cantonal et communal sur la population, les ménages, les familles, le logement, le travail, la mobilité des pendulaires, la formation, la langue et la religion. Elles servent en particulier à fournir des informations de base pour des thèmes politiques importants, comme par exemple les problèmes concernant l'économie, l'environnement, l'aménagement du territoire, les transports, la sécurité sociale ou encore l'égalité et les minorités. La politique familiale, de la santé et de l'éducation font également partie de la palette des thèmes, de même que la politique pratiquée par la Confédération et les cantons en matière linguistique et religieuse.

---

<sup>9</sup> La sous-couverture nette résulte de la combinaison de la sur- (doubles comptages ou entités comptées à tort) et de la sous-couverture (omissions)

L'échantillon annuel de la Confédération de quelque 200'000 personnes fournit des résultats au niveau de la Suisse, des grandes régions, des cantons et des communes ayant plus de 15'000 habitants. Les services cantonaux et régionaux de statistique peuvent augmenter l'échantillon pour leur territoire. Depuis le début, plusieurs cantons et villes augmentent régulièrement leur échantillon et profitent ainsi de résultats plus détaillés pour leur région.

Les résultats du relevé structurel (RS) s'améliorent automatiquement par le cumul des données sur plusieurs années et ceci sans coûts ni investissements supplémentaires pour les utilisateurs de données. Ils peuvent ainsi être exploités pour des niveaux d'agrégation géographique ou thématique plus détaillés. A titre d'exemple, le cumul de données sur cinq ans équivaut à un échantillon de près d'un million de personnes et fournit des informations statistiques détaillées pour des groupes de 3'000 personnes environ.

Le RS est la seule enquête sur les personnes et les ménages qui a un caractère obligatoire<sup>10</sup>. Cette mesure contribue à une meilleure participation à l'enquête et, ainsi, à une grande précision des résultats. L'obligation de renseigner suscite très peu de réactions de la part des personnes interrogées, mais participe clairement à un taux de réponses élevé. Le haut niveau d'exactitude du relevé structurel est une prémisse à son acceptation par les utilisateurs, notamment par les services statistiques cantonaux et régionaux.

Le RS a été réalisé pour la première fois de janvier à mai 2011 avec, comme jour de référence, le 31 décembre 2010. Les applications informatiques pour le RS ont été mises tardivement en place, ce qui a retardé de près d'un an et demi la publication des résultats du relevé 2010. Depuis, les problèmes ont été résolus et la production se fait dans les délais avancés dans le programme de relevés. Les premières données cumulées sur trois et cinq ans ont été publiées comme planifiées.

### ***Evaluation de l'utilisation des statistiques structurelles***

Chaque année, des tableaux de base sur les différents champs thématiques du relevé structurel sont produits et publiés en format Excel. Les tableaux donnent un aperçu de ces thématiques pour la Suisse, pour les régions linguistiques et pour les cantons. Ils traitent également des différences entre zones urbaines et zones rurales. On trouve en outre sur le site internet de l'OFS de brèves analyses, des cartes et des tableaux qui donnent un premier aperçu de ces thématiques. Les exploitations de base fondées sur un cumul trisannuel ou quinquennal des données (assemblage de plusieurs relevés structurels) fournissent des résultats à petite échelle pour les communes jusqu'à 5000, respectivement jusqu'à 3000 habitants.

Pour rendre les données des relevés structurels comparables avec les anciens recensements fédéraux de la population, les définitions, les variables, les valeurs et les modalités de ces enquêtes ont été harmonisées. Ce sont ainsi les données 1970-2000 et celles du relevé structurel 2010 qui sont disponibles sous une forme comparable.

Les données individuelles anonymisées du RS sont, moyennant signature d'un contrat de protection des données, mises à la disposition de l'administration, de la recherche et de la science pour des projets définis. Les services statistiques régionaux reçoivent en outre – également après signature d'un contrat de protection des données – les données relatives à leur territoire ou, si nécessaire pour la réalisation d'un projet, les données relatives à toute la Suisse. De 2010 à 2015, l'OFS a conclu 85 contrats avec des chercheurs et des représentants de l'économie, ainsi que des contrats avec presque tous les services statistiques cantonaux et régionaux. La majorité des contrats conclus avec des chercheurs concernent des projets de recherche pour des administrations communales, cantonales ou fédérales.

Les universités utilisent les données surtout pour des recherches dans les domaines portant sur la société, la famille, l'égalité et la migration. Les Pôles de recherche nationaux «PRN on the move» et «PRN LIVES» font partie des utilisateurs importants des données individuelles du relevé structurel. Du côté de l'économie (bureaux de planification, banques, etc.), ce sont les analyses sociodémographiques, les études sur la pendularité et les analyses dans le domaine de la planification

---

<sup>10</sup> Loi sur le recensement (RS 431.112), art. 10, al. 1

régionale, du marché immobilier et du logement qui figurent au premier plan. Les Ecoles polytechniques fédérales de Zurich et de Lausanne (EPFZ / EPFL) utilisent les données à des fins d'aménagement du territoire et de planification des transports. Parmi les offices fédéraux, les principaux utilisateurs sont l'Office fédéral du développement territorial (ARE), du logement (OFL), des assurances sociales (OFAS) et, enfin, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

Le service d'information du relevé structurel a été mis en place lors de la publication des premiers résultats du relevé 2010. Il répond chaque année à des demandes émanant du public, des médias, de l'économie, de la recherche et de l'administration: environ 350 demandes ont été traitées en 2012, 700 en 2013, 580 en 2014 et 570 en 2015. Environ 75% des demandes étaient des demandes complexes dont le traitement a dû être programmé spécifiquement. Jusqu'ici, toutes les demandes ont été traitées gratuitement au titre de service public.

### **3.1.5 Statistiques relatives aux domaines thématiques**

Les statistiques thématiques sont également réalisées sous la forme d'enquêtes par échantillonnage. Elles permettent d'approfondir les informations du relevé structurel. Les thèmes se succèdent sur cinq ans et portent sur les domaines «mobilité et transports», «formation de base et formation continue», «santé», «familles et générations» et «langue, religion et culture». Les premiers résultats sont en général disponibles un an après la fin de la phase de collecte.

Le Conseil fédéral peut rendre obligatoire la participation aux enquêtes thématiques par échantillonnage<sup>11</sup>, ce qui ne s'est pas avéré nécessaire jusqu'à présent. Les mesures prévues par l'OFS lors des contacts, ainsi que l'accompagnement des personnes et ménages interrogés suffisent à garantir une participation et une qualité suffisantes.

Selon l'ordonnance sur le recensement<sup>12</sup>, art. 22, les cantons et villes peuvent augmenter l'échantillon des enquêtes thématiques. Depuis 2010, plusieurs cantons et villes ont augmenté et financé une augmentation de l'échantillon des différentes enquêtes pour leur territoire.

#### **Mobilité et transports 2010 et 2015 (planifiée pour 2020)**

Le microrecensement mobilité et transports (MRMT) fournit des informations sur le comportement de la population en matière de transports. Le MRMT est réalisé tous les cinq ans depuis 1974. Depuis 2010, il complète l'offre thématique proposée par le recensement. Les premiers résultats ont été publiés conformément au calendrier prévu.

Les thèmes abordés sont : possession de véhicules, de permis de conduire et d'abonnements de transports publics, les trajets et voyages effectués chaque jour, les motifs de déplacement et les moyens de transport utilisés. L'enquête Transport transalpin et transfrontalier de personnes vient compléter l'approche. Les résultats fournissent une image détaillée du transport de personnes en Suisse. Ils servent de référence statistique pour l'élaboration et l'évaluation de mesures politiques, ainsi que pour des analyses approfondies de l'évolution des transports.

#### ***Evaluation de l'utilisation des statistiques sur la mobilité et les transports***

Plusieurs cantons et agglomérations ont augmenté l'échantillon des enquêtes 2010 et 2015 en finançant des interviews supplémentaires pour leur territoire. Cette densification et l'élargissement général de l'échantillon national ont rendu possible des analyses au niveau des agglomérations et des cantons. D'autres nouveautés ont été introduites en 2010, comme par ex. la saisie de l'itinéraire choisi. Ces nouveautés ont permis une amélioration de la qualité des données et de la pertinence des résultats. L'enquête 2015 a repris dans les grandes lignes le questionnaire 2010, tout en apportant quelques améliorations et quelques actualisations (concernant notamment les vélos électriques).

---

<sup>11</sup> Loi sur le recensement (RS 431.112), art. 10, al. 2

<sup>12</sup> Ordonnance sur le recensement (RS 431.112.1)

Les données individuelles sont disponibles après signature d'un contrat de protection des données. Celles-ci sont très prisées : environ 200 livraisons de données du MRMT 2010 ont eu lieu dans le cadre de projets divers, souvent mandatés par les agglomérations, les cantons ou les offices fédéraux.

### **Formation de base et formation continue 2011 et 2016 (planifiée pour 2021)**

Le microrecensement formation de base et formation continue (MRF) fournit tous les cinq ans depuis 2011 des informations sur les comportements de la population suisse dans le domaine de la formation. Les thèmes abordés sont la formation achevée la plus élevée, la formation de base et celle continue en cours, ainsi que la formation non institutionnalisée.

Le MRF, avec le relevé structurel, couvre le mandat d'information du RFP sur le sujet. Il complète les statistiques de l'éducation avec des informations non accessibles au niveau des registres ou de données administratives.

Il s'est toutefois avéré que le MRF ne permet de remplir que partiellement le mandat d'information dans le domaine «Compétences». Obtenir une telle mesure dans le cadre d'une enquête auprès de la population n'est en effet possible que de manière limitée.

Les premiers résultats ont été publiés selon le calendrier prévu.

#### ***Evaluation de l'utilisation des statistiques sur la formation de base et continue***

Les données collectées servent de base à l'observation statistique du secteur de la formation, ainsi qu'à la préparation de décisions politiques et l'élaboration d'analyses approfondies dans ce domaine. Elles sont utilisées pour les rapports élaborés par le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) dans le contexte du Monitoring de l'éducation en Suisse (un projet commun de la Confédération et des cantons), ainsi que par des hautes écoles dans la recherche de base et appliquée. Plusieurs cantons ont densifié les enquêtes 2011 et 2016 en finançant des interviews supplémentaires pour leur territoire.

Pour le MRF 2011, ce sont huit contrats de protection des données qui ont été établis pour des données individuelles et ce sont entre 30 et 50 demandes par année auxquelles il est répondu.

### **Santé 2012 et 2017 (planifiée pour 2022)**

L'enquête suisse sur la santé (ESS) est réalisée tous les cinq ans depuis 1992 et elle s'inscrit, depuis 2010, dans le programme de relevés du recensement de la population. L'ESS fournit des informations importantes sur l'état de santé de la population, sur les comportements en matière de santé ainsi que sur l'utilisation des services de santé. Elle représente une importante source de données pour les dimensions portant sur les déterminants de la santé, l'état de santé et l'utilisation de services de la santé. Des études approfondies ont été menées sur des problèmes de santé individuels ou des groupes cibles spécifiques comme par ex. les problèmes de sommeil, le surpoids, l'activité physique, la santé dentaire, la santé avec l'âge, la santé et la famille, etc. Un certain nombre de ses modules thématiques a été élaboré en collaboration avec d'autres offices fédéraux.

L'enquête suisse sur la santé complète d'autres statistiques sur la santé comme celle sur les causes de décès ou encore celle sur les hôpitaux, dans le sens où elle décrit de manière plus détaillée et plus différenciée les problèmes et risques au niveau de la santé, les processus pathologiques et le fardeau de la maladie pour la population résidente suisse. Elle est la seule statistique sur la santé qui prend en compte aussi bien les personnes malades que les bien-portants.

Le mandat d'information a pu être réalisé de manière totalement conforme aux prévisions, tant au niveau du calendrier de l'enquête que du traitement des diverses thématiques et de la diffusion des résultats.

#### ***Evaluation de l'utilisation des statistiques sur la santé***

L'ESS est la seule enquête statistique qui vise à dresser un tableau complet de la santé et qui embrasse toute la population, malades et bien-portants confondus. La réalisation régulière de l'enquête permet d'observer des tendances et des évolutions de la situation dans le temps. Les données servent

également de base pour évaluer et planifier des stratégies et des mesures de politique de la santé dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé.

La première publication s'est faite en 2013 sous la forme d'un Leporello et d'une conférence de presse, complétés par des tableaux standards de l'enquête sur la santé. La publication «phare» de la « statistique de la santé 2014 » s'est faite conjointement avec les nouvelles données de l'ESS.

Les données sont utilisées par les cantons en premier lieu pour la rédaction de rapports cantonaux sur la santé. Tant le rapport national sur la santé 2015 que le rapport sur la santé psychique de l'Observatoire suisse de la santé (Obsan)<sup>13</sup> s'appuient fortement sur les données de l'ESS. De plus, les données servent de base pour différents systèmes d'indicateurs autant à l'interne qu'à l'externe (Obsan, Office fédéral de la santé publique, Observatoire du sport, Promotion Santé Suisse, Bureau de prévention des accidents).

Avec la réalisation de la cinquième enquête, les analyses de tendances sont toujours plus importantes. Les données de l'ESS sont demandées par de nombreux projets de recherche externes. Depuis 2013, 90 contrats de protection des données ont été élaborés pour l'enquête sur la santé.

### **Familles et générations 2013 (planifiée pour 2018)**

L'Enquête sur les familles et les générations (EFG) a pour objectif, depuis 2013, de fournir tous les cinq ans des données sur la situation actuelle et l'évolution des familles et, plus largement, sur les relations entre les générations. Les données collectées servent de base pour l'observation des changements et pour des analyses approfondies. Elles permettent de mieux orienter la politique familiale et la politique des générations en Suisse.

L'EFG 2013, première enquête sur la famille et les générations depuis 1994/95, a permis de combler d'importantes lacunes dans ce domaine. Tous les aspects prévus dans le programme de relevés du recensement fédéral de la population sont couverts. Dans certains domaines, on a sciemment utilisé les informations issues d'autres enquêtes, telles que l'EBM ou l'enquête SILC, afin d'éviter des redondances. Le développement du questionnaire s'est fait non seulement en conformité avec le programme d'enquêtes du recensement, mais également afin d'assurer les comparaisons avec d'autres enquêtes<sup>14</sup>.

Les premiers résultats ont été présentés avec un léger retard par rapport aux prévisions du calendrier.

#### ***Evaluation de l'utilisation des statistiques sur les familles et générations***

Les premiers résultats de l'EFG ont été présentés en mars 2015 sous la forme d'une publication générale lancée dans le cadre d'une conférence de presse. En 2016, l'OFS a publié une étude approfondie sur la question des ménages de couple et une Newsletter dont les articles s'appuyaient sur les données de l'EFG. Ces publications ont reçu un grand écho et l'OFS traite régulièrement des demandes portant sur les données de l'EFG. Les informations issues de l'EFG constituent de plus une base importante du rapport statistique sur les familles que le Conseil fédéral a adopté le 26 avril 2017 en réponse au postulat 12.3144 (Meier-Schatz). Plusieurs cantons ont travaillé avec les données de l'EFG et ont produit leurs propres publications. Ces données sont également très demandées par les chercheurs.

### **Langue, religion et culture 2014 (planifiée pour 2019)**

Depuis 2014, l'Enquête sur la langue, la religion et la culture (ELRC) fournit à un rythme quinquennal des données sur l'état actuel des pratiques linguistiques, religieuses ou spirituelles et culturelles ainsi que sur leurs évolutions en Suisse. Les données collectées servent de base pour l'observation des

---

<sup>13</sup> L'Observatoire suisse de la santé (Obsan) réalise des analyses fiables et indépendantes sur le système de santé en Suisse pour la Confédération et les cantons

<sup>14</sup> Avec les résultats du microrecensement sur la famille de 1994/95 (comparaisons dans le temps) et avec les résultats du *Gender and Generations Survey* (comparaisons internationales)



changements et pour des analyses approfondies. Elles permettent ainsi de mieux orienter la politique du plurilinguisme, d'intégration et la politique culturelle en Suisse.

Alors que le relevé structurel donne des informations de base sur l'appartenance religieuse ainsi que sur les langues principales et les langues parlées habituellement à la maison et au travail, l'ELRC apporte des informations détaillées sur ces thèmes. Les croyances et les pratiques religieuses et spirituelles sont ainsi abordées, de même que les habitudes linguistiques dans d'autres domaines de la vie. La partie « Culture » de l'ELRC reprend largement la statistique des pratiques culturelles (EPAC), réalisée en 2008 et approfondit des questions sur la fréquentation d'institutions culturelles, les pratiques culturelles en amateur et la pratique de loisirs qui n'apparaissent pas dans d'autres enquêtes (p.ex. l'enquête sur le revenu et les conditions de vie en Suisse, SILC).

Les premiers résultats de l'ELRC ont été présentés domaine par domaine (« Culture », « Religion » et « Langue ») avec de légers retards par rapport aux prévisions du calendrier.

### ***Evaluation de l'utilisation des statistiques sur la langue, religion et culture***

L'écho des parutions assurées dans le cadre de l'ELRC, notamment celui relatif au thème de la religion et de la spiritualité, a été important. Des publications ultérieures sont prévues ; elles traiteront de la fréquentation des bibliothèques, mais aussi de la transmission de la religion, ou encore de la pratique du suisse-allemand.

Par ailleurs, des informations tirées de l'ELRC ont servi à divers rapports (notamment sur les gens du voyage de l'Office fédéral de la culture), de même qu'à la construction de nouveaux indicateurs d'intégration. Plusieurs cantons ont déjà travaillé avec les données de l'ELRC. Les résultats de la partie « Religion » ont fait l'objet d'une présentation à l'Université de Fribourg et, en octobre 2016, d'un colloque sur les langues avec l'Institut du plurilinguisme de la même université.

## **Enquêtes Omnibus**

Les enquêtes Omnibus sont des enquêtes multithématiques dont le but est de fournir rapidement des réponses à des questions politiques et scientifiques d'actualité. Il revient à l'OFS de fixer les thèmes à traiter. Les unités administratives de la Confédération, ainsi que les milieux scientifiques et de la recherche, peuvent cependant demander à ce que des thèmes supplémentaires soient traités. Les résultats sont disponibles environ six mois après l'enquête.

Depuis leur introduction en 2010, plusieurs enquêtes ont pu être réalisées en collaboration avec différents services fédéraux. Les thèmes traités ont porté sur l'utilisation d'Internet, le comportement alimentaire, la perception de l'environnement par la population ou encore sur le vivre ensemble en Suisse.

D'autres enquêtes sont déjà prévues d'ici à 2020. De nouveaux thèmes sont en préparation, mais il est également prévu de répéter certains Omnibus déjà réalisés.

Jusqu'à présent, le délai de six mois pour la mise à disposition des premiers résultats a toujours été respecté.

### ***Evaluation de l'utilisation des statistiques de l'Omnibus***

Le nombre de thèmes traités depuis l'introduction de l'enquête Omnibus montre l'intérêt et l'utilité du nouvel instrument de l'OFS. Les différents partenaires internes comme externes à l'OFS jugent très positivement cet outil. Afin de répondre aux besoins croissants de l'administration fédérale, il est prévu de procéder à la réalisation de deux enquêtes par année pour les prochaines années.

Les résultats des enquêtes Omnibus 2010-2016 ont été utilisés pour le système d'indicateurs de la société de l'information (2010, 2014), pour le monitoring du développement durable (2011, 2014), pour le système d'indicateurs de l'environnement (2011, 2015), pour le monitoring de l'alimentation (2014) et pour les indicateurs du vivre ensemble en Suisse (2016).

### 3.1.6 Synthèse des évaluations

Le mandat d'information du nouveau système de recensement a été pleinement rempli. Les thématiques avancées dans le « Programme de relevés du recensement fédéral de la population » ont toutes été traitées et selon le calendrier prévu. Des retards ont parfois été accusés suite à des problèmes techniques ou par manque de ressources. Ces retards n'ont eu que peu d'impact pour l'utilisateur. Les mesures prises depuis permettent dorénavant de les éviter. Les systèmes informatiques sont, depuis 2011, pleinement fonctionnels et efficaces.

Si certaines informations n'ont pas pu être fournies au niveau de la statistique des bâtiments et des logements (agents énergétiques des bâtiments d'habitation, conditions de propriété des bâtiments à usage d'habitation), des mesures ont été prises pour pallier ces manquements. Divers éléments de développement et d'optimisation ont en outre pu être définis.

D'un point de vue qualitatif, l'enquête de couverture 2013 a permis de montrer que les deux statistiques de référence que sont STATPOP et StatBL sont de bonne qualité et que leurs résultats sont parfaitement fiables. Ce constat peut être étendu à l'ensemble des données issues des enquêtes du nouveau système de recensement.

Cantons et villes ont largement utilisé la possibilité qui leur est donnée d'augmenter les échantillons du relevé structurel et des enquêtes thématiques. Ils ont ainsi pu acquérir de premières expériences. Quant aux données des diverses enquêtes, elles font l'objet de nombreuses demandes que ce soit du monde politique, de l'économie, de l'administration ou encore du public.

## 3.2 Evaluation du système de recensement par les utilisateurs

Une évaluation du nouveau système de recensement ne serait pas complète sans l'estimation par les principaux utilisateurs dudit système. Dans un premier temps, la CORSTAT a été invitée à se prononcer dans le cadre de workshops organisés par l'OFS. Ensuite, plusieurs institutions du monde scientifique ont été choisies et des interviews ont été menées avec les chercheurs et scientifiques responsables.

Les constats rapportés ci-après ont été soumis et validés par les instances sollicitées.

### 3.2.1 Evaluation par les services cantonaux et régionaux de statistique

Deux workshops ont été organisés pour la CORSTAT. Le premier a eu lieu à Zurich le 3 novembre 2016 pour les germanophones. Celui pour les francophones et italophones a eu lieu le 9 novembre 2016 à Neuchâtel.

Chaque workshop s'est articulé autour de trois blocs couvrant l'ensemble des statistiques produites dans le cadre du nouveau système de recensement. Toute personne inscrite a participé aux trois blocs et a donc eu la possibilité de s'exprimer sur toutes les thématiques du jour. Une liste de questions jugées importantes a été remise à chaque office régional avant les workshops.

Les discussions ont porté sur l'utilisation des données, sur le calendrier de diffusion des résultats, les possibilités de densifier les échantillons ou encore d'apparier les données. Elles ont été dirigées par des modérateurs externes et neutres.

#### **Remarques générales**

Les avis sur le nouveau système sont dans l'ensemble positifs, mais son potentiel pourrait être encore mieux mis à profit, notamment au niveau des appariements de données. Il s'agit surtout dans ce contexte de faciliter les procédures et d'intensifier la collaboration. Par rapport à l'ancien système, l'actualité des données et la pluralité des thèmes abordés l'emportent sur la perte de précision géographique.

Les analyses et la communication sont devenues, tel que prévu, plus exigeantes avec ce nouveau système et demandent de bonnes connaissances spécialisées en statistique (pouvoir travailler avec des échantillons et des intervalles de confiances par ex.). La complexité accrue du traitement des données, le manque de ressources, voire en partie de compétences, limitent parfois une pleine utilisation des potentialités du nouveau système par les offices cantonaux et régionaux de statistique.

Le souhait a été clairement exprimé que l'OFS soit plus proactif en mettant à disposition des documents pour l'interprétation des résultats. Par exemple sous la forme de workshops durant lesquels les résultats seraient expliqués. Par ailleurs, une meilleure coordination lors de la diffusion des résultats permettrait aux cantons et villes de mieux se préparer. Les utilisateurs souhaitent des tableaux standards tant au niveau national que cantonal ou régional. Ils sont également d'avis que les résultats cantonaux et régionaux devraient être plus facilement accessibles sur Internet.

### **Sur les statistiques tirées des registres (STATPOP / StatBL)**

Les statistiques STATPOP et StatBL n'auraient pas été possibles sans, en amont, l'harmonisation des registres. Cantons et communes saluent l'utilisation de registres harmonisés, que ce soit pour la statistique ou pour la cyberadministration (eGovernment). Est également soulignée l'importance de l'introduction du numéro AVS (NAVS13) comme élément clé d'intégration permettant la production de statistiques modernes. Enfin, autant STATPOP que la StatBL sont considérées comme des outils de référence majeurs dans la production statistique.

L'utilisation des données de ces deux statistiques dépend de la grandeur de l'office régional. Les plus importants ont leur propre registre, parfois avec des concepts différents (concept de population notamment), ce qui rend la comparabilité des chiffres publiés difficile. La raison principale à cette production parallèle est une mise à disposition jugée tardive des chiffres provisoires de la population de l'OFS, à savoir fin avril.

Les grandes villes en particulier ont besoin d'exploitations à échelle réduite qui englobent toutes les catégories de personnes. Sont ainsi également prises en considération, par ex. à des fins de planification, des personnes étrangères avec autorisation de séjour de courte durée ou des personnes séjournant à la semaine. Quant aux plus petits offices, ils recourent davantage aux données de base de l'OFS (tableaux interactifs STAT-TAB) et souhaiteraient plus de publications au niveau cantonal (profils cantonaux).

Les données de l'OFS basées sur les registres restent dans tous les cas nécessaires pour des analyses supracantoniales ou suprarégionales et pour la combinaison avec d'autres sources.

### **Sur les statistiques structurelles**

Lors de la présentation du nouveau concept de recensement en 2005, la majorité des cantons se sont montrés sceptiques à l'égard du relevé structurel. Les cantons ont proposé une alternative qui consistait en un recensement basé sur les registres, complété par une enquête exhaustive pour les caractères absents des registres. Les cantons craignaient que le relevé structurel annuel et les possibilités d'augmentation de l'échantillon et de « pooling des données » (données mises en commun) ne leur apportent rien. Cette crainte ne s'est pas confirmée.

L'utilisation des résultats varie selon les services statistiques et selon leurs ressources : les cantons dotés d'un service statistique important utilisent les données de manière intensive et complète alors que d'autres se contentent de reprendre les tableaux de base de l'OFS. Les petits cantons qui n'ont pas de service statistique s'estiment souvent moins bien servis avec le nouveau système du fait que l'utilisation des données pose plus d'exigences aux statisticiens. Cantons et communes reconnaissent et apprécient le fait que les charges et contraintes administratives énormes de l'ancien recensement aient aujourd'hui disparu avec le relevé structurel.

Le regard porté sur le relevé structurel diverge également selon que les représentants régionaux ont ou non connu l'ancien système de recensement avec son relevé exhaustif. Si tous saluent la possibilité de disposer de données annuelles portant sur des thèmes multiples, ceux qui étaient familiers de l'ancien système regrettent toutefois la perte de précision et les possibilités d'exploitation devenues ainsi

caduques. Ils suggèrent de trouver un juste équilibre entre cadence et taille de l'échantillon (cadence moindre pour un échantillon de base plus important). Il a aussi été suggéré de considérer lors du tirage de l'échantillon dans les grandes villes une stratification sommaire par parties de ville, par ex. des quartiers.

Le fait que l'échantillon de base du relevé structurel puisse être augmenté selon les besoins cantonaux ou régionaux a été jugé positivement. Certains sont d'avis que la possibilité de densifier devrait être élargie au niveau des communes. L'utilisation disparate de l'augmentation des échantillons par les cantons limite cependant les comparaisons intercantionales, un fait qui est déploré. Comparativement à l'ancien recensement exhaustif, l'augmentation ne peut toutefois compenser totalement la perte d'information.

Les cantons souhaitent une pratique plus uniforme de la publication des résultats du relevé structurel par les utilisateurs au niveau des intervalles de confiance. Ils préconisent une meilleure coordination par l'OFS ainsi qu'une information proactive concernant les tableaux standards publiés sur lesquels les cantons peuvent se fonder pour réaliser leurs propres exploitations.

La publication de l'OFS «Portrait de la Suisse – Résultats tirés des recensements de la population 2010-2014», parue en 2016, a reçu un écho très favorable. Les cantons estiment qu'elle donne un bon aperçu de la manière dont les résultats du relevé structurel peuvent être exploités et présentés. L'OFS a été invité à augmenter la visibilité du relevé structurel par d'autres publications du même genre. Il a été souligné à plusieurs reprises qu'il serait judicieux que, l'année de la publication d'un relevé thématique, l'analyse des résultats du relevé structurel soit axée sur le même thème.

### ***Sur les statistiques thématiques***

Mis à part le microrecensement mobilité et transports qui fournit des résultats au niveau des cantons et des agglomérations, les autres enquêtes thématiques livrent des informations au niveau de la Suisse et des sept grandes régions.

Les thèmes traités (mobilité et transports / formation de base et formation continue / santé / familles et générations / langue, religion et culture) sont estimés toujours d'actualité. Le mandat d'information des enquêtes thématiques n'est pas remis en question.

Les cantons déplorent que l'échantillon de la Confédération, qu'ils jugent trop « petit », ne fournisse suffisamment d'informations qu'au niveau de la Suisse et des grandes régions. Pour les petits cantons et pour les villes, il ne peut produire des résultats régionaux utiles que moyennant une densification coûteuse des échantillons. Or, tous les cantons ou villes n'ont pas les moyens de financer de telles densifications. Comme les densifications sont de grandeurs inégales entre cantons, les comparaisons sont parfois difficiles. Certains utilisateurs estiment que le rythme de quelques enquêtes pourrait être abaissé au profit d'échantillons plus grands afin d'accroître la pertinence d'analyses portant sur de petites unités territoriales.

Les questionnaires sont parfois jugés longs et complexes. Les cantons et villes souhaiteraient être mieux intégrés dans leur élaboration.

Enfin, le souhait est exprimé d'avoir des tableaux standards cantonaux et une pratique uniforme de remise des données pour toutes les enquêtes thématiques.

## **3.2.2 Evaluation du point de vue scientifique**

Les données du recensement sont également très utilisées par les chercheurs et les scientifiques qui travaillent sur les migrations, sur l'éducation et sur l'utilisation du territoire, ainsi que par les chercheurs en sciences sociales. Les gros projets de recherche soutenus par le Fonds national, comme le «NCCR on the move», le « Swiss National Cohort », le « Swiss Centre of Expertise in the Social Sciences » (FORS) et le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) sont d'importants utilisateurs des données du recensement. Des interviews semi-structurées ont été réalisées avec des représentants de ces institutions pour connaître leur appréciation sur les effets du changement de système.

Leur appréciation est tout à fait positive. Bien que le nouveau système ne produise plus de données au niveau des petites communes – hormis les données basées sur les registres – la réalisation annuelle du relevé structurel est perçue comme très avantageuse. L'actualité des résultats compense la perte d'informations pour les petites communes.

Au premier plan de l'utilisation future figurent clairement les possibilités d'appariement et l'actualité des données. L'appariement de données grâce au numéro AVS est considéré comme un progrès qualitatif et surtout comme un moyen de réduire les coûts. Cela représente un gros potentiel d'utilisation du système pour la recherche.

L'introduction du numéro AVS comme identificateur individuel permet des analyses de trajectoires (analyses longitudinales) qui sont d'un grand intérêt pour les chercheurs et les scientifiques. Ils voient, là aussi, un important potentiel de développement.

La collaboration avec l'OFS est qualifiée de constructive, mais un potentiel d'amélioration existe au niveau du traitement des demandes, qui manque d'uniformité (commandes de données, émoluments, durée du traitement).

### 3.3 Les répercussions administratives du nouveau système

Tel que souligné précédemment, la modernisation du recensement fédéral de la population n'aurait pas été possible sans, au préalable, l'harmonisation des registres et la mise en place de la plateforme *sedex*. La loi sur l'harmonisation des registres visait aussi un autre but que celui de la statistique, à savoir favoriser et simplifier les échanges électroniques entre les administrations, à tous les niveaux de l'Etat : communes, cantons et Confédération. La mise en œuvre de l'harmonisation des registres a occasionné des coûts d'investissement et d'exploitation non négligeables pour les cantons et communes. Mais les résultats obtenus jusqu'ici dans ce domaine sont jugés très positifs et sont introduits durablement, comme l'attestent les trois exemples suivants :

- Grâce à l'harmonisation des registres dans leurs communes, plusieurs cantons ont pu mettre en place une plateforme pour les informations sur les personnes. Les mutations saisies par les communes sont actualisées en permanence au niveau de cette plateforme et échangées entre registres. Cela simplifie les flux de travail et diminue en même temps les risques d'erreurs.
- Grâce à l'harmonisation aussi, les annonces d'événements d'état civil (naissances, décès, mariages, divorces, etc.) sont transmises électroniquement aux communes et non plus par papier, comme c'était le cas jusqu'à fin 2015. L'Office fédéral de la justice (OFJ) a ainsi pu renoncer à l'infrastructure d'impression que nécessitait auparavant l'envoi par poste des annonces d'événements d'état civil. De leur côté, les communes peuvent reprendre directement ces annonces électroniques dans leur registre, ce qui ici aussi simplifie le travail tout en réduisant quasi à zéro le risque d'erreur.
- Enfin, les communes peuvent aujourd'hui échanger de l'information entre elles, par exemple pour annoncer un déménagement. Il est ainsi possible d'annoncer son déménagement via internet, sans passer au guichet de la commune. Depuis mi-2016, le projet « eUmzugZH » soutenu par le canton de Zurich et la direction opérationnelle « E-Government » de la Confédération est déployé avec succès. Ce projet devrait petit à petit s'étendre à toute la Suisse.

La simplification et l'automatisation de l'échange de données – un des buts de l'harmonisation des registres – ont ainsi été totalement atteintes. Les registres harmonisés sont de plus en plus utilisés dans le domaine administratif. On peut citer ici leur utilisation dans le cadre de la législation sur les résidences secondaires ou de l'encaissement des redevances radio et TV. D'autres potentiels sont reconnus et

adressés, comme par ex. l'échange systématique de données entre les communes et le système d'information central sur la migration (SYMIC).

La plateforme *sedex* intéresse également de nombreux utilisateurs qui ont à développer un système d'échange de données réglé légalement. En avril 2017, ce sont près de 4800 organismes qui utilisent *sedex* pour assurer leurs échanges électroniques. Un volume record de 13.8 millions de messages a été transmis en 2016. Outre les cantons et les communes, les principaux utilisateurs se situent dans les domaines de l'AVS (caisses de compensation), des dettes et faillites (offices des poursuites), des impôts (autorités fiscales) ou encore des réductions de primes d'assurance-maladie (caisses maladies et cantons).

### 3.4 Les coûts effectifs du nouveau système

Une enveloppe financière de 69,2 millions de francs, répartie sur les années 2008-2015, a été accordée par le Parlement pour l'organisation et la réalisation du recensement modernisé. Ce montant comprenait un crédit d'engagement de 21,5 millions de francs pour l'attribution de mandats à des experts externes à l'administration.

Les dépenses de personnel ont absorbé 27,0 millions de francs. Dans le cadre du crédit d'engagement, 20,9 millions de francs ont servi à financer des mandats externes, ainsi que les coûts des enquêtes complémentaires par échantillonnage, à savoir six enquêtes thématiques, les enquêtes Omnibus et la réalisation annuelle du relevé structurel. 8,4 millions de francs ont servi à financer des travaux de projet, la gestion des projets d'infrastructure et de conception et l'engagement de personnel temporaire.

La part de 12,9 millions de francs, non comprise dans l'enveloppe financière, s'explique essentiellement par le recours à l'Office fédéral de l'informatique et des télécommunications (OFIT) pour des prestations informatiques et à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) pour l'impression des questionnaires. Ces prestations, facturées à l'interne, n'ont pas grevé l'enveloppe financière.

Depuis 2016, les moyens nécessaires à la réalisation du recensement sont inscrits dans le budget ordinaire de l'OFS.

Le coût du système de recensement intégré est inférieur de quelque 100 millions de francs par rapport au recensement de l'an 2000, dernier recensement exhaustif réalisé au moyen d'un questionnaire papier. Le RFP2000 a coûté près de 176 millions de francs. Cette dépense, du fait du caractère ponctuel du recensement, n'a pas constitué un investissement durable dans le système statistique. En revanche, les systèmes mis en place dans le cadre du nouveau recensement sont réutilisables pour d'autres enquêtes. Ainsi, les investissements consentis dans l'exploitation des registres, dans les échanges électroniques de données et dans les systèmes de production de l'OFS sont profitables bien au-delà du recensement proprement dit.

Contrairement au recensement de l'an 2000<sup>15</sup>, la Confédération finance le programme de base, les cantons disposant de la possibilité de densifier les échantillons des enquêtes pour leur territoire ou de procéder à une densification ciblée d'entente avec d'autres cantons. On permet ainsi aux cantons, aux villes et aux agglomérations d'obtenir des résultats adaptés à leurs besoins.

Selon les années d'enquête, jusqu'à 12 cantons et villes ont densifié l'échantillon du relevé structurel sur leur territoire. Jusqu'à 18 cantons ont densifié les échantillons des relevés thématiques. De 2010 à 2016, les cantons et, en partie, les villes ont investi au total 10,4 millions de francs dans le recensement et ont ainsi obtenu des résultats améliorés pour leurs besoins spécifiques.

## 4 Bilan du point de vue de la statistique fédérale

Considérant la mission de la statistique publique – produire des données représentatives sur l'état et

<sup>15</sup> Le RFP2000 a généré pour les cantons et les communes un coût de l'ordre de 67 millions de francs.

l'évolution de la population, de l'économie, de la société, de la formation, de la recherche, du territoire et de l'environnement –, le Conseil fédéral a, par son message du 29 novembre 2006 (06.093) sur la révision totale de la loi sur le recensement, lancé la nouvelle orientation du recensement fédéral de la population. Il a défini le nouveau système de façon à ce que les différents domaines spécialisés et politiques soient couverts de manière équilibrée et adaptée à la demande.

À une époque de mutations sociales et économiques toujours plus rapides, la nouvelle solution vise à tenir davantage compte de la multiplicité et de la diversité des thématiques à traiter et de la nécessité de produire des informations qui soient toujours à jour. À l'inverse des pratiques anciennes, qui privilégiaient les enquêtes ponctuelles, on a voulu un système qui soit axé sur les résultats. Les informations ne doivent plus être collectées via des enquêtes séparées, mais dans le cadre d'un système optimisé et coordonné pour la collecte, le traitement et l'analyse des données.

Du point de vue de la statistique fédérale, le nouveau système de recensement remplit tous les objectifs visés: large utilisation des registres existants, grande actualité des données pour un large éventail thématique, allègement considérable de la charge des milieux interrogés et des communes, alignement aux recommandations européennes (émises par la CEE-ONU et Eurostat) et coûts fortement réduits. Les risques et les faiblesses mentionnés dans le message, et dont il a été tenu compte au moment de la réalisation et de l'introduction du système, ont été compensés par des mesures adéquates (soutien dans l'interprétation des résultats, par ex.).

Ce nouveau système offre une grande souplesse d'adaptation qui permet de réagir à des besoins en constante évolution. Il recèle de plus un intéressant potentiel de développement tant au niveau de l'appariement de données que dans l'analyse de trajectoires.

Des améliorations sont toutefois souhaitables. A commencer par la valorisation des résultats produits. Les thèmes abordés sont multiples et pertinents, mais surtout, les statistiques sont de qualité et fiables. L'OFS doit assurer une meilleure visibilité de ses produits et faciliter l'accès aux données non seulement pour les partenaires, mais également pour le grand public.

Fondamentalement, il peut être retenu que pour les services statistiques de la Confédération également, le nouveau système de recensement est parfaitement en phase avec les exigences posées à la statistique fédérale.

## **5 Développement de l'ensemble du système**

Il ressort de l'évaluation une grande satisfaction par rapport au nouveau système. Divers éléments de développements et d'optimisation ont en outre pu être définis.

Avec sa modernisation, le recensement de la population est devenu le pilier d'un système global de statistiques sur les ménages et les personnes. Ce système associe l'exploitation systématique des registres administratifs et la réalisation d'enquêtes par sondage auprès des personnes et des ménages. Les enquêtes sont coordonnées quant à leur contenu, leurs méthodes et leur organisation.

Un avantage important du nouveau recensement réside dans sa souplesse d'adaptation. Les éléments qui composent le système sont régulièrement revus et adaptés, ceci notamment parce que l'évolution de la société et de l'économie soulève en permanence des thématiques nouvelles qui entrent dans le débat politique. Ceci oblige de développer et de coordonner continuellement le système statistique des ménages et des personnes. Il faut revoir régulièrement les questionnaires d'enquête en fonction des besoins du monde politique, de l'économie, de l'administration et du public. L'enquête Omnibus constitue à cet égard un instrument adapté, toujours disponible et souvent mis à contribution.

Un gros potentiel de développement réside dans la possibilité d'apparier les données à des fins statistiques. Les croisements de données permettent de produire de nouvelles informations sans procéder à de nouvelles enquêtes. Cela requiert une réalisation et une coordination efficaces au sein de l'OFS, axées sur les besoins des utilisateurs. Il faut pour cela développer encore les processus existants de remise des données et d'appariement. Des besoins et des attentes ont été formulés dans

ce sens par les services statistiques cantonaux et régionaux, par les scientifiques et par les chercheurs.

Une base importante pour la suite du développement du système intégré de statistiques sur les ménages et les personnes réside dans la plateforme de données *sedex*, qui permet des échanges sécurisés entre tous ses utilisateurs, sans ruptures de support. Si des échanges administratifs passent par *sedex* et sont légalement réglés, l'OFS peut alors défendre les intérêts de la statistique en assurant les travaux d'harmonisation et de standardisation. Il peut ainsi être assuré que les données transmises via *sedex* peuvent également être utilisées à des fins statistiques moyennant, bien entendu, l'accord des services concernés.

Dans le domaine de l'exploitation statistique des registres, les développements à venir seront prioritairement axés sur l'utilisation des données des registres fiscaux des cantons et des communes. Cela doit permettre de combler les lacunes en informations qui existent encore sur les revenus et la fortune des ménages privés, mais aussi d'alléger les questionnaires d'enquête. Il sera ainsi possible de soulager davantage encore les personnes interrogées. Un projet a été lancé dans ce domaine en collaboration étroite avec l'Administration fédérale des finances et la Conférence suisse des impôts.

L'OFS et les utilisateurs évaluent d'autres méthodes de mise à disposition des données, adaptées à leurs besoins. Afin de faciliter l'accès aux données des relevés, l'OFS veut offrir aux milieux intéressés des prestations sur mesure d'assistance et de formation sur la manière d'appréhender les enquêtes par sondage.

Les informations aujourd'hui disponibles du système statistique des ménages et des personnes peuvent, en mettant en œuvre des procédés méthodologiques et statistiques nouveaux, être exploitées plus à fond sans qu'il soit nécessaire de créer de nouvelles enquêtes. Un potentiel réside notamment dans l'amélioration de la précision des estimations sur les petites populations, ceci par l'intégration de nouvelles sources d'information dans les modèles d'estimation (*small area estimations*). De premiers résultats ont été obtenus au niveau de l'activité professionnelle. Il faut les rendre plus largement utilisables et poursuivre leur développement. Un autre potentiel important réside dans les analyses statistiques de trajectoires, analyses réalisables dans le cadre des sources de données existantes. L'OFS a ainsi produit, dans le domaine des statistiques de l'éducation, plusieurs parcours de formation qui donnent une idée du potentiel que ces données recèlent pour les chercheurs, les politiques, les médias et l'administration.

Les publications de l'OFS sur les résultats du système de recensement de la population peuvent être mieux adaptées aux besoins des petits cantons, afin qu'ils disposent des bases nécessaires sans avoir à réaliser leurs propres exploitations. Ce point est ressorti lors des discussions avec les services cantonaux et régionaux de statistiques.

La collaboration avec la CORSTAT sera poursuivie. Elle peut être renforcée de manière ciblée pour la préparation de certains projets statistiques. L'intégration de la CORSTAT dans les travaux préparatoires des enquêtes thématiques peut être intensifiée, comme le souhaitent ses membres. Les organes existants Fedestat et Regiostat seront mis à profit pour les possibles révisions et développements du système. Pour la résolution de problèmes techniques ou méthodologiques, il sera possible de faire appel, comme c'est le cas déjà actuellement, à des organismes spécialisés dont l'intervention sera limitée dans le temps. Ces formes de collaboration valent également, comme jusqu'à présent, pour d'autres services intéressés de domaines spécialisés, scientifiques et de la recherche, ainsi que pour les services statistiques de la Confédération.



## Liste des abréviations

<b>ARE</b>	Office fédéral du développement territorial
<b>AVS</b>	Assurance-vieillesse et survivants
<b>bpa</b>	Bureau de prévention des accidents
<b>CdC</b>	Centrale de compensation AVS
<b>CEE-ONU</b>	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
<b>CFMJ</b>	Commission fédérale des maisons de jeu
<b>CORSTAT</b>	Conférence suisse des offices régionaux de statistique
<b>CORT</b>	Conférence des offices romands et tessinois de statistique
<b>CSRE</b>	Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation
<b>DRSA</b>	Conférence alémanique des offices régionaux de statistique
<b>EBM</b>	Enquête sur le budget des familles
<b>EFG</b>	Enquête sur les familles et les générations
<b>EGID</b>	Identificateur fédéral de bâtiment
<b>ELRC</b>	Enquête sur la langue, la religion et la culture
<b>EPAC</b>	Statistique sur les pratiques culturelles
<b>EPFL</b>	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
<b>EPFZ</b>	Ecole polytechnique fédérale de Zurich
<b>ESPA</b>	Enquête suisse sur la population active
<b>ESS</b>	Enquête suisse sur la santé
<b>Eurostat</b>	Office statistique des communautés européennes
<b>EWID</b>	Identificateur fédéral de logement
<b>FNS</b>	Fonds national suisse de la recherche scientifique
<b>FORS</b>	Centre de compétences suisse en sciences sociales
<b>GEOSTAT</b>	Centre de compétence pour la géoinformation de l'OFS
<b>IL</b>	Indice des loyers
<b>Infostar</b>	Registre de l'état civil
<b>LHR</b>	Loi sur l'harmonisation des registres
<b>LSF</b>	Loi sur la statistique fédérale
<b>MRF</b>	Microrecensement formation de base et formation continue
<b>MRMT</b>	Microrecensement mobilité et transports
<b>NAVS13</b>	Numéro AVS à 13 chiffres
<b>NCCR</b>	Pôles de recherche nationaux
<b>Obsan</b>	Observatoire suisse de la santé
<b>OFAS</b>	Office fédéral des assurances sociales
<b>OFC</b>	Office fédéral de la culture
<b>OFCL</b>	Office fédéral des constructions et de la logistique
<b>OFIT</b>	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication
<b>OFJ</b>	Office fédéral de la justice
<b>OFL</b>	Office fédéral du logement
<b>OFS</b>	Office fédéral de la statistique
<b>OFSP</b>	Office fédéral de la santé publique
<b>OFSP0</b>	Office fédéral du sport
<b>OHR</b>	Ordonnance sur l'harmonisation des registres
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>Ordipro</b>	Système d'information sur les diplomates et fonctionnaires internationaux
<b>PRN</b>	Pôles de recherche nationaux
<b>RdH</b>	Registre des habitants
<b>RegBL</b>	Registre fédéral des bâtiments et des logements
<b>RFP</b>	Recensement fédéral de la population

<b>RFP2000</b>	Recensement de la population de 2000
<b>RS</b>	Relevé structurel
<b>SECO</b>	Secrétariat d'Etat à l'économie
<b>sedex</b>	Secure data exchange
<b>SILC</b>	Enquête sur les revenus et les conditions de vie
<b>SIS</b>	Systèmes d'information statistique
<b>SRPH</b>	Cadre de sondage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages
<b>STAT-TAB</b>	Banque de données interactive de l'OFS
<b>StatBL</b>	Statistique des bâtiments et des logements
<b>STATPOP</b>	Statistique de la population et des ménages
<b>SYMIC</b>	Système d'information central sur la migration
<b>UE</b>	Union européenne
<b>VERA</b>	Système d'information sur les Suissesses et les Suisses de l'étranger

## Glossaire

<b>Census Hub</b>	<p>En 2014, l'ensemble des États membres de l'Union Européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse ont répondu au premier règlement européen concernant les recensements de la population et du logement. Ce règlement vise à harmoniser les données de recensement fournies par les États membres. Il précise les informations demandées.</p> <p>Les résultats sont disponibles, via un portail unique d'interrogation des données, appelé Census Hub.</p>
<b>CORSTAT</b>	<p>La CORSTAT est une communauté d'intérêts des offices régionaux de statistique de la Suisse. Elle vise à promouvoir la statistique publique à l'échelon régional. Les membres de la CORSTAT, organisés en deux Conférences régionales, participent à la réalisation de ce but. Ces organes sont la Conférence alémanique des offices régionaux de statistique (DRSA) et la Conférence des offices romands et tessinois de statistique (CORT).</p>
<b>Enquête structurelle</b>	<p>Enquête annuelle réalisée auprès d'un échantillon de 200'000 personnes. Elle permet de procéder annuellement à des exploitations statistiques pour tous les cantons et de nombreuses communes.</p> <p>Les services cantonaux et régionaux de statistique peuvent augmenter, à leurs frais, l'échantillon pour leur territoire et obtenir ainsi des résultats plus précis.</p> <p>Les résultats s'améliorent toutefois automatiquement par le cumul des données sur plusieurs années (3 ou 5 ans) et ceci sans coûts et investissements supplémentaires pour les utilisateurs.</p>
<b>Enquêtes thématiques</b>	<p>Enquêtes par échantillonnage (entre 10'000 et 40'000 personnes) sur les thèmes mobilité et transports, formation de base et formation continue, santé, familles et générations, et, enfin, langue, religion et culture. Un même thème est répété tous les cinq ans.</p> <p>Ces enquêtes livrent des résultats pour l'ensemble de la Suisse et pour les sept grandes régions. Le microrecensement mobilité et transports fournit des résultats au niveau des agglomérations.</p>
<b>Identificateurs de bâtiments et logements (EGID/EWID)</b>	<p>Dans le cadre de l'harmonisation des registres, toute personne inscrite dans un registre des habitants (RdH) s'est vu attribuer un identificateur fédéral de bâtiment (EGID) et un identificateur fédéral de logement (EWID), correspondant respectivement au bâtiment et au logement où elle réside. Ces identificateurs permettent d'identifier clairement chaque bâtiment et chaque logement en Suisse et de déterminer pour chaque personne, sur la base des registres, le ménage auquel elle appartient.</p>
<b>NAVS13</b>	<p>Le NAVS13 – acronyme de « Numéro AVS à 13 chiffres » - est un identificateur administratif de personnes physiques émis, communiqué et maintenu par la Centrale de compensation AVS/AI. Il a pour vocation d'identifier une personne physique spécifique d'une façon à la fois concise, non-ambiguë et pérenne.</p> <p>En 2009, le NAVS13 a été introduit dans les registres communaux et cantonaux d'habitants, de même que dans les principaux registres fédéraux de personnes physiques (état civil, étrangers et requérants d'asile, Suisses de l'étranger, personnel diplomatique). Depuis lors, le NAVS13 est exploité comme identificateur de personne pour le RFP.</p>
<b>Omnibus</b>	<p>Enquête à thèmes multiples et variables réalisée selon les besoins des offices fédéraux et/ou chercheurs auprès de quelque 3'000 personnes. Cette enquête permet d'obtenir rapidement des informations sur des</p>

	thèmes d'actualité. L'enquête Omnibus livre des résultats à l'échelon suisse.
<b>Postulat Meier-Schatz (12.3144)</b>	Troisième rapport sur la situation des familles en Suisse : <a href="#">26.04.2017 Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 12.3144 Meier-Schatz</a>
<b>Relevé fondé sur les registres</b>	Relevé annuel basé sur les registres des habitants des communes et des cantons, sur les principaux registres de personnes de la Confédération, ainsi que sur le registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL). De ce relevé sont produites d'une part la statistique de la population et des ménages (STATPOP) et, d'autre part, la statistique des bâtiments et des logements (StatBL).
<b>sedex</b>	sedex est l'abréviation de secure data exchange et est un service de l'Office fédéral de la statistique OFS. Il s'agit d'une plateforme conçue pour l'échange sécurisé de données entre unités organisationnelles.
<b>SIS@OFS</b>	Le programme SIS@OFS (systèmes d'information statistique) fait partie des projets de modernisation de l'OFS. Ses axes de travail principaux sont de trois natures, soit premièrement mettre en place une architecture d'entreprise permettant à l'OFS de disposer d'une vue globale de ses processus de production, deuxièmement de rationaliser la manière dont les technologies de l'information sont utilisées pour soutenir ses processus de production et troisièmement de mettre en place une infrastructure commune permettant de répondre aux défis induits par les projets de modernisation statistique en matière de traitement des données.
<b>Small area estimations (méthodes des petits domaines)</b>	Les méthodes des petits domaines permettent de produire avec une précision satisfaisante des estimations pour des petits groupes et des groupes de population au sein desquels la taille de l'échantillon est trop faible pour que les estimateurs traditionnels puissent être utilisés de façon fiable.  Ces méthodes sont actuellement en phase de développement à l'OFS.
<b>SRPH (Stichprobenrahmen, für Personen- und Haushalts-erhebungen)</b>	Cadre d'échantillonnage qui forme la base pour la réalisation de sondages de haute qualité auprès des personnes et des ménages. Ce cadre est construit à partir des données des registres des habitants des communes et des cantons.

## Annexes

### **Annexe 1 : Recensement de la population**

Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/bases-statistiques/recensement-population.html>

### **Annexe 2 : Le programme de relevés du recensement fédéral de la population**

Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/bases-statistiques/recensement-population.assetdetail.322610.html>

### **Annexe 3 : Loi sur le recensement**

Confédération suisse : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20061673/index.html>

### **Annexe 4 : Ordonnance sur le recensement**

Confédération suisse : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20080482/index.html>

### **Annexe 5 : Evaluation du nouveau système de recensement de la population**

Prise de position de la Commission de la statistique fédérale

## Annexe 5 : Evaluation du nouveau système de recensement de la population Prise de position de la Commission de la statistique fédérale



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Kommission für die Bundesstatistik  
Commission de la statistique fédérale  
Commissione della statistica federale

Référence:041.1-2

### **Evaluation du nouveau système de recensement de la population: prise de position de la Commission de la statistique fédérale**

La Commission de la statistique fédérale a discuté du rapport d'évaluation du nouveau système de recensement de la population lors de sa séance du 11 juillet 2017.

La discussion était basée sur les avantages, les risques et le potentiel du nouveau système de recensement de la population mentionnés dans le message du 29 novembre 2006 concernant la révision totale de la loi sur le recensement fédéral de la population.

Voici la position de la commission:

#### **Allègement de la charge pour les personnes interrogées et les communes**

La charge induite pour la population a pu être réduite de manière considérable grâce au recours aux données des registres et à la réalisation d'enquêtes par échantillonnage. Le nouveau cadre d'échantillonnage utilisé pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages permet de sélectionner exactement les personnes et les ménages. Ceci contribue également grandement à l'allègement de la charge, les groupes cibles pouvant ainsi être identifiés et sollicités avec précision.

L'harmonisation des registres de personnes de la Confédération, des cantons et des communes a nettement allégé le travail des communes pour le recensement de la population, ainsi que pour la statistique courante de la population et ce, jusqu'à la livraison trimestrielle des données des registres. La commission reconnaît que les mesures prises pour alléger la charge sont efficaces et que les attentes à l'égard de la statistique publique sont satisfaites.

#### **Des données plus récentes sur une large palette de thèmes**

La statistique fédérale doit tenir compte des besoins d'une société en constante mutation économique et sociale et fournir des informations actuelles sur une vaste palette de thèmes. Le nouveau système, qui comprend le relevé structurel réalisé chaque année, les enquêtes thématiques menées tous les cinq ans et l'enquête Omnibus, répond entièrement aux attentes. Il est de plus souple et évolutif. On peut l'optimiser en tout temps pour recueillir des informations manquantes. En fonction des besoins, des résultats plus détaillés peuvent être fournis grâce aux données cumulées du relevé structurel ou à l'augmentation des échantillons par les cantons et villes.

Dans le contexte des consultations menées dans le cadre de l'évaluation du nouveau système de recensement de la population, la commission a constaté avec satisfaction que les utilisateurs principaux accordaient plus d'importance à l'actualité des informations fournies et à la diversité des thèmes qu'à la perte partielle de précision géographique. La possibilité d'accroître la taille de l'échantillon au niveau régional répond aux besoins des utilisateurs de données, qui y ont d'ailleurs souvent recours.

Dans le nouveau système de recensement de la population, les données sont pour la plupart fondées sur des échantillons et les résultats sont publiés avec des intervalles de confiance. Il faut une bonne compréhension de la statistique pour pouvoir utiliser et interpréter les résultats. Les spécialistes de la statistique sont par conséquent davantage sollicités tant au niveau suisse que dans les cantons et les villes. La commission est d'avis que l'OFS doit jouer ici un rôle de premier plan.

De ce fait, la commission invite l'OFS à renforcer la visibilité et l'accessibilité des résultats des enquêtes, notamment en optimisant son site Web et en améliorant les possibilités de recherche intuitive.

#### **Le nouveau système est eurocompatible**

L'utilisation des registres officiels correspond à la tendance internationale. Comme l'OFS, la communauté internationale recourt aux données administratives existantes et ne mise plus exclusivement sur le recensement classique de la population.

La commission salue le fait que le système suisse de recensement répond pleinement aux recommandations de la Commission économique des nations unies pour l'Europe (CEE-ONU) et de l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat). Sa comparabilité internationale est ainsi assurée.

#### **Le nouveau système de recensement de la population à l'ère du numérique**

Le recensement est un très bon exemple d'utilisation judicieuse de la numérisation: grâce à celle-ci, l'OFS a pu accroître notablement l'efficacité de l'ensemble du processus, de la collecte des données à la diffusion des résultats. Bien qu'il existe un potentiel d'améliorations (accès aux données, données librement accessibles, applications mobiles pour les personnes interrogées, etc.), la commission salue les progrès réalisés et souhaite que la numérisation de la statistique publique dans son ensemble se poursuive.

#### **Collaboration avec les offices statistiques cantonaux et régionaux**

Les partenaires au sein des services de statistique régionaux ont été associés aux travaux de préparation et d'introduction du nouveau système et ont bénéficié du soutien conséquent de l'OFS pour sa mise en œuvre et pour l'exploitation des résultats. La commission salue cette étroite collaboration et appelle à la poursuivre, de manière à satisfaire tous les partenaires du système statistique de la Suisse, petits cantons inclus.

#### **Potentiel de développement**

La commission a identifié le potentiel de développement du système, en particulier pour l'appariement des données, l'utilisation de nouvelles sources de données et l'analyse statistique des trajectoires. Il s'agit désormais d'exploiter ce potentiel en collaboration avec les partenaires régionaux et les milieux de la recherche.

#### **Conclusions**

Se référant au message du 29 novembre 2006 du Conseil fédéral relatif aux principes du nouveau système de recensement de la population (06.093) et à son évaluation au terme du premier cycle de relevé, la commission constate que le système actuel remplit entièrement les objectifs fixés. Des mesures adéquates ont été prises pour éliminer les risques et les points faibles mentionnés dans le message. Le nouveau système a par ailleurs permis de réaliser les économies d'environ 100 millions de francs prévues dans le message.

Par sa capacité d'adaptation et son potentiel de développement, le nouveau système répond pleinement aux exigences posées à la statistique fédérale et sert de base à l'utilisation accrue des données des registres et des données administratives. Grâce au potentiel de développement offert par le nouveau système dans l'appariement de données provenant de diverses sources - statistiques de la population, de la formation, de l'économie, de la mobilité et de la santé - de nombreux nouveaux besoins statistiques ont pu être couverts sans qu'il ait été nécessaire de réaliser de nouvelles enquêtes et sans que cela

entraîne des coûts supplémentaires. Ce système contribue grandement à la modernisation de la statistique publique en Suisse et à l'allègement de la charge induite pour les personnes, les ménages et les entreprises interrogés. Le fait que le système suisse de recensement soit aussi considéré comme un modèle d'avenir dans les discussions au niveau international souligne son potentiel et le rôle important que joue notre pays dans la coopération statistique internationale.

Il s'agit de dégager les moyens et ressources nécessaires pour garantir à long terme l'avenir du système et pouvoir en exploiter pleinement le potentiel. Et ce, d'autant que l'OFS a en permanence de nouvelles tâches à accomplir. C'est là une condition indispensable si l'on veut garantir des services étatiques efficaces et de qualité.

Neuchâtel, le 9 octobre 2017

Commission de la statistique fédérale



Monica Budowski  
Présidente